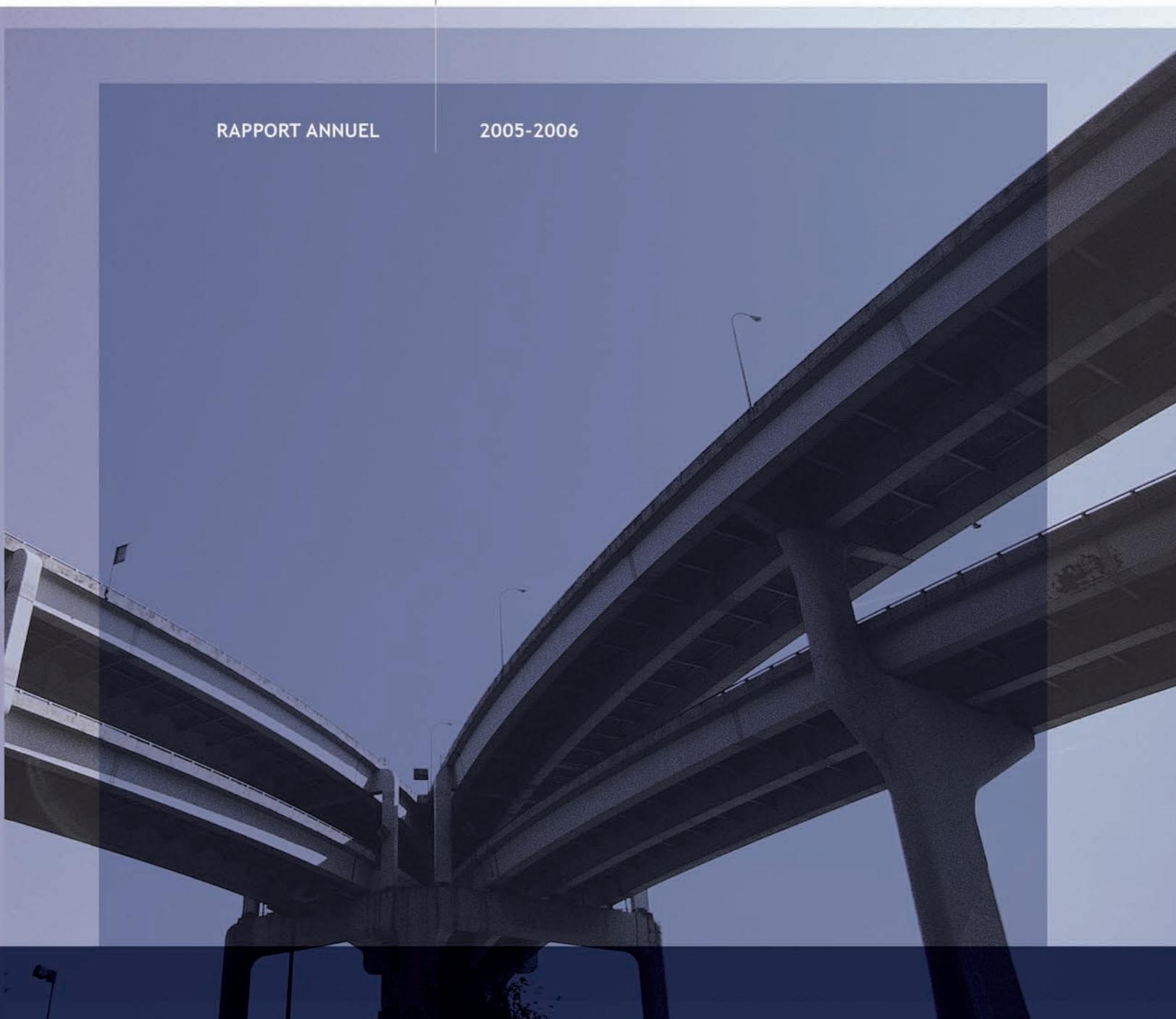




*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

RAPPORT ANNUEL

2005-2006



NOTRE MISSION



membres du Comité administratif



membres du Bureau



Personnel du siège social

*La mission principale
de l'Ordre est d'assurer
la protection du public.
Il surveille l'exercice
de la profession
d'inhalothérapeute selon
des normes élevées en
favorisant l'actualisation
et le développement
des compétences dans
le but de garantir des soins
et des services de qualité.
L'OPIQ exerce, en partenariat,
un rôle prépondérant
en matière de prévention,
de promotion et de soins
en santé cardiorespiratoire.*

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	5
Administratrices et administrateurs du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 2004-2005	6
Rapport de la présidente	8
Rapport de la directrice générale et secrétaire	10
Rapport d'activités du Bureau	12
Rapport d'activités du comité administratif	13
Rapport de la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice	14
Rapport de la coordonnatrice aux affaires professionnelles	17
Rapport d'activités des comités	20
Statistiques	22
États financiers	23

Montréal, le 20 juillet 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,

Maître Yvon Marcoux
Québec, juillet 2006

Montréal, le 20 juillet 2006

Maître Yvon Marcoux
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Céline Beaulieu
Montréal, 20 juillet 2006

Montréal, le 20 juillet 2006

Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10e étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Céline Beaulieu
Montréal, 20 juillet 2006

ADMINISTRATEURS DU BUREAU ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

PRÉSIDENTE

Céline Beaulieu, inh.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région de Québec, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent

Francine Lehoullier, inh.

Johanne Roy, inh.

Région de Montréal

Hélène Boucher, inh., à partir du 4 novembre 2005

Eric Cardin, inh., jusqu'au 4 novembre 2005

Stéphane Delisle, inh.

Johanne Fillion, inh.

Nicole St-Georges, inh., à partir du 4 novembre 2005

Peter Vallinis, inh., jusqu'au 4 novembre 2005

Michèle Vincent Félix, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Josée Gosselin, inh.

Région de la Montérégie

Nathalie Bérard, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

André Tessier, inh.

Région de l'Estrie

Francine Gagnon, inh.

Région Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Michèle Tremblay, inh.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Claude Beaudoin, jusqu'au 4 novembre 2005

Marc-André Gosselin, jusqu'au 4 novembre 2005

Suzanne Maisonneuve Benoit, jusqu'au 4 novembre 2005

Madame Pauline Breton Truchon, à partir du 4 novembre 2005

Monsieur Raymond Proulx, à partir du 4 novembre 2005

Madame Andrée Tremblay, à partir du 4 novembre 2005

COMITÉ ADMINISTRATIF

Céline Beaulieu, présidente

Johanne Fillion, 1^{ère} vice-présidente

Nathalie Bérard 2^e vice-présidente

Josée Gosselin, trésorière, à partir du 4 novembre 2005

Peter Vallinis, trésorier, jusqu'au 4 novembre 2005

Marc-André Gosselin, administrateur nommé par l'Office des professions jusqu'au 4 novembre 2005

Raymond Proulx, administrateur nommé par l'Office des professions à partir du 4 novembre 2005

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Josée Prud'Homme, Adm. A, directrice générale et secrétaire

Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à

l'amélioration de l'exercice

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux

affaires professionnelles

Maryse Tétreault, inh., inspectrice

Clémence Carpentier, secrétaire administrative

Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et services

aux membres

Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice

BUREAU DU SYNDIC

Joële Larivière, inh., responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes

Francine Poirier, inh., syndic adjointe

Armindo Fernandes, inh., syndic correspondant

Marie-Ève Langlois, inh., syndic correspondante

Denise Roy, inh., syndic correspondante

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me France Bergeron, présidente

Me François D. Samson, président suppléant

Louise Bélanger, inh.

Jocelyne Bernard, inh.

Céline Deschênes, inh.

Jean-Marc Desmeules, inh.

Carole Gauvin, inh.

Maryse Labbé, inh.

Marie-Hélène Latraverse, inh.

Martin Légaré, inh.

Daniel Prévost, inh.

Diane Tanguay, inh.

Me Andrée Lacoursière, secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Richard Di Lallo, inh.

Chantal Doucet, inh.

Lise Bellemare, représentante du public

Denise Girard, représentante du public

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Marie-Claude Genest, inh., présidente

Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente

Martine Gosselin, inh., B. Sc., secrétaire

Sylvie Gagnon, inh.

Rita Troini, inh.

Inspectrice permanente :

Marise Tétreault, inh.

Inspecteurs bénévoles :

Francine Barsalou, inh.
Évelyne Bergeron, inh.
Nancy Breton, inh.
Brigitte Fillion, inh.
Sylvie Nadeau, inh.
Line Noël, inh.
Louise Pagé, inh.
Martine Paquette, inh.
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Marie-Hélène Robert, inh.
Dave Sheehan, inh.
Lise Vaillancourt, inh.

COMITÉ DE LA FORMATION DE L'OPIQ

Johanne Fillion, inh., B. Sc., présidente
Ghislaine Plamondon, représentante du ministère de l'Éducation du Québec
Peter Ross, représentant de la Fédération des cégeps
Line Arseneault, inh., représentante de la Fédération des cégeps
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles
Yvon Proulx, inh.
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire
France St-Jean, inh.

Collaboratrices :

Joëlle Larivière, inh., syndic
Marise Tétreault, inh., inspectrice
Clémence Carpentier, secrétaire administrative
Béatrice Janevski, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres
Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Collaborateurs

Céline Beaulieu, inh., présidente
Ruth Banville, inh.
Sylvie Bégin, inh.
Roger Bellerose jr., inh.
Nathalie Bérard, inh.
Renée Bérubé, inh.
Diane Bernard Cusson, inh.
Véronique Boudreau, inh.

Sylvie Boulianne, inh.
François Boutin, inh.
Nancy Breton, inh.
Brigitte Fillion, inh.
Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Caroline Lambert, inh.
Claire Larouche, inh.
Nathalie Lehoux, inh.
Nathalie Magnan, inh.
Richard Meloche, inh.
Karine Messier, inh.
Élaine Paré, inh.
Yvonne Pérusse, inh.
André Poulin, inh.
Manon Ruel, inh.
Daniel Smith, inh.
Marise Tétreault, inh.
Anne-Emmanuelle Thibault, inh.
Benoit Tremblay, inh.
Rita Troini, inh.
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

COMMUNICATIONS

Céline Beaulieu, inh., présidente
Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

Conseiller

Louis Boivin, Sphère Communication

COMITÉ ADHOC – Semaine de l'inhalothérapeute

Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable
Dominic Hébert, inh.
Marie-Hélène Robert, inh.
Annie Quenneville, inh.

FORMATION CONTINUE

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice
Line Prévost, inh., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable
Johanne Fillion, inh., B. Sc., administratrice
Francine LeHoullier, inh., administratrice



Céline Beaulieu, inh.
Présidente

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 représente une année remplie de défis et d'accomplissements. Je désire tout d'abord exprimer toute ma gratitude envers la permanence de l'Ordre et tous les membres des comités siégeant au sein de notre organisation, et ce pour l'excellence du travail accompli avec un dévouement et un professionnalisme exemplaires. Sans nommer toutes ces personnes, je ferai tout de même exception en remerciant chaleureusement madame Josée Prud'Homme pour son appui extraordinaire tout au long de cette année.

Le dossier de la ponction artérielle

En décembre 2005, entré en vigueur le *Règlement sur certaines activités pouvant être exercées par un inhalothérapeute*. Ce règlement permet donc aux inhalothérapeutes, selon certaines conditions, de pratiquer les ponctions artérielles radiales. À ce jour, plusieurs inhalothérapeutes ont suivi la formation exigée et cette pratique est maintenant établie dans certains établissements. Par contre, il appert que dans d'autres établissements il est plus ardu d'instaurer une telle pratique. L'Ordre s'engage donc à divulguer l'information afin de clarifier la situation.

Ce règlement émane du Collège des médecins et il s'adresse uniquement aux inhalothérapeutes certifiés par l'Ordre. Afin d'effectuer une ponction artérielle, l'inhalothérapeute devra avoir suivi une formation (didactique et clinique) et par la suite détenir une certification de l'Ordre. La ponction artérielle s'effectue exclusivement sous ordonnance individuelle d'un médecin. Ce sont les seuls critères requis.

Le dossier de la formation initiale en inhalothérapie

Ce dossier fut et demeure notre dossier prioritaire. Comme il était mentionné dans le rapport annuel de l'an dernier, il ne

faudrait pas croire qu'on vient à peine d'entamer ces travaux (ils ont débuté dès l'année 1999). Mais cette année a été passablement fructueuse dans l'avancement de ce dossier.

Avant d'en faire un compte rendu, j'aimerais mentionner que le constat auquel nous sommes arrivés, n'a rien à voir avec la qualité de l'enseignement que les enseignants des collèges offrent, ni avec la qualité des soins prodigués par les inhalothérapeutes. Au contraire, il faut souligner les efforts majeurs, tant d'un point de vue personnel que collectif, qui sont déployés par tous les inhalothérapeutes indifféremment du champ d'activité où ils pratiquent.

Mais ceci étant dit, il demeure à tout le moins qu'il existe un consensus à l'effet qu'*il manque un nombre d'heures important dans le programme de formation* afin de satisfaire aux exigences du milieu.

Voici donc les travaux entrepris durant la période qui vient de s'écouler. Premièrement, un comité *ad hoc* a été mis sur pied afin d'évaluer les possibilités pouvant résoudre la problématique. Ce comité était formé d'inhalothérapeutes œuvrant dans tous les secteurs de la pratique, des gestionnaires de services d'inhalothérapie, des enseignants et des représentants de l'Ordre. Pour faire suite aux travaux de ce comité et aux orientations qu'il en a dégagées, un document de consultation a été rédigé et adopté par le Bureau de l'Ordre.

Deuxièmement, dès janvier 2006, la directrice générale et moi-même avons rencontré les principaux partenaires¹ en lien avec notre pratique professionnelle et nous leur avons déposé le document aux fins de consultation. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité ainsi que du temps qu'ils ont pris pour émettre leurs commentaires. Nous envisageons de déposer un mémoire à l'automne 2006 et nous y joindrons en annexe tous les commentaires émis par les partenaires consultés.

¹ Ministère de la Santé : Ministre P. Couillard, Sous-ministre adjoint M. J. Larouche, chef du service de la planification et du développement de la main d'œuvre Mme Y. Dubé, les gestionnaires et responsables des services d'inhalothérapie; Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Sous ministre adjoint M. R. Dépatie, direction générale de la formation professionnelle et technique Mme G. Plamondon; les directeurs des études des cinq Cégeps : M. J. Genest (Sherbrooke), Mme C. Lavoie (Sainte-Foy), Mme E. Massicotte (Rosemont), Mme S. Poirer (Chicoutimi) et M. P. Ross (Vanier); le comité de la formation de l'OPIQ; les enseignants des cinq collèges; les Associations médicales et professionnelles : AAQ (anesthésiologistes) Dr. P. Fiset, APQ (pneumologues) Dr. P. Bellemare, APQ (pédiatres) Dr. T. Côté-Boileau, ASMIQ (spécialistes en médecine interne) Dr. M. GIASSON, AMUQ (spécialiste en médecine d'urgence) Dr. A. Vadeboncoeur, FMOQ (Fédération des médecins omnipraticiens) Dr. R. Dutil, FIQ+ (syndicat) Mme É. Trottier et M. D. Gilbert (à venir); CSQ (syndicat) Mme M. Bélanger, CSN (syndicat) M. L. Goulet; Système professionnel (à titre d'information) : Vice-présidente de l'OPQ (Office des professions) Mme S. de Grandmont, directeur général CIQ (Conseil interprofessionnel) M. A. Gariépy.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Nous espérons qu'à la suite du dépôt de ce mémoire, un comité formé de représentants des deux ministères concernés, la Santé et l'Éducation, siégera dans le but ultime de dénouer l'impasse et surtout de trouver la meilleure solution qui permettra d'optimiser les soins en inhalothérapie.

Je vous invite maintenant à faire une lecture attentive des divers rapports soumis par les responsables des différents comités, vous serez à même de constater toute l'ampleur du travail accompli dans le but ultime de répondre au mandat qui nous est dévolu, soit la protection du public.



Céline Beaulieu, inh.

Présidente



Josée Prud'Homme, Adm. A.
Directrice générale
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

La fin de cet exercice marque la deuxième année de notre planification stratégique triennale. La mise en œuvre du plan d'action suit son cours et nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous atteindrons l'ensemble des objectifs que nous nous sommes fixés.

Par ailleurs, des élections ont eu lieu et deux nouvelles administratrices de la région de Montréal ont été désignées. Il s'agit de mesdames Hélène Boucher et Nicole St-Georges à qui je souhaite la bienvenue au sein du Bureau. Je tiens à remercier sincèrement monsieur Peter Vallinis, administrateur sortant, qui m'a été d'un soutien et d'un appui inconditionnels à titre de trésorier pendant près de quatre ans. Je remercie également monsieur Eric Cardin qui a aussi quitté sa fonction d'administrateur en novembre dernier.

Nous avons, par la même occasion, accueilli au sein du Bureau trois nouveaux administrateurs nommés par l'Office des professions soit mesdames Pauline Breton Truchon et Andrée Tremblay ainsi que monsieur Raymond Proulx. Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution des trois administrateurs nommés par l'Office qui ont vu leur mandat se terminer en novembre dernier : madame Suzanne Maisonneuve Benoit et messieurs Marc-André Gosselin et Claude Beaudoin.

C'est donc avec enthousiasme que je vous présente ce rapport annuel, lequel fait état des principales activités que l'Ordre a menées au cours de l'exercice 2005–2006.

L'Ordre sollicité plus que jamais

Au cours du présent exercice, nous avons participé à plusieurs consultations sur des dossiers d'envergure tant pour le système professionnel que pour le réseau de la santé et des services sociaux. Soulignons tout particulièrement le projet de loi 86, qui a pour objet d'assujettir les ordres professionnels au régime d'accès à l'information du secteur public, et la consultation menée par l'Office sur un projet de modifications substantielles au Code des professions.

Plusieurs projets de règlements ont été portés à notre attention soit par le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour lesquels nous avons produit des avis. Il s'agit d'une part des projets de règlements visant la pratique des infirmières praticiennes spécialisées en néonatalogie, en néphrologie et en cardiologie ainsi que celui sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services préhospitaliers d'urgence et celui sur les activités professionnelles pouvant être exercées par un adjoint au médecin des forces canadiennes.

D'autre part, nous avons collaboré à l'élaboration d'un projet de règlement initié par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires, les autorisant à effectuer certaines activités dans le cadre de l'entretien d'une trachéostomie reliée à un appareil d'assistance ventilatoire.

Je ne saurais aborder la réglementation sans souligner l'entrée en vigueur du Règlement du Collège des médecins autorisant les inhalothérapeutes à effectuer des ponctions artérielles radiales. Plus de trois cents inhalothérapeutes ont à ce jour participé à la formation théorique en lien avec ce règlement et une trentaine d'entre eux ont obtenu une attestation spécifique de l'exercice de cette activité.

Dans un autre ordre d'idées, l'Ordre participe activement aux travaux relatifs au plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza, instaurés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ce, en collaboration avec d'autres ordres professionnels. Nous avons également participé aux discussions en lien avec l'implantation du nouveau programme collégial pour les techniciens ambulanciers.

Outre nos interventions aux dossiers énumérés ci-haut, l'Ordre a pris part à plusieurs événements. Ainsi, j'ai participé, à titre de conférencière, au Symposium sur le projet de loi 90 organisé par l'Association des établissements de santé et des services sociaux ainsi qu'au Colloque du CHUM intitulé *l'interdisciplinarité Défi ou Déni*.

De plus, le Collège des médecins, sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec, a organisé un colloque à l'intention des dirigeants des ordres professionnels où j'ai agi à titre d'animatrice d'atelier. Plusieurs administrateurs et employés de l'Ordre ont d'ailleurs assisté à cet important événement pour la communauté du système professionnel.

La formation : le dossier de l'heure

Nous venons de terminer la première période de référence visée par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre*. En mai 2006, moins de 150 membres n'avaient pas complété le nombre d'heures requis. Un avis leur a été acheminé leur octroyant jusqu'au 1^{er} septembre 2006 pour se conformer aux exigences.

Afin de soutenir les membres dans leurs efforts, l'Ordre a établi un partenariat avec la compagnie Tyco Healthcare pour rendre accessible à l'ensemble des inhalothérapeutes la formation médicale continue en ligne, et ce gratuitement. Je tiens à remercier les dirigeants de cette entreprise pour cette belle initiative qui répond bien aux besoins d'actualisation et de mise à jour des connaissances de nos membres au bénéfice de la

population. D'un autre côté, on constate que les établissements de santé ont à cœur la formation et contribuent de plus en plus à l'organisation d'activités au sein de leur établissement. Je vous invite à lire le rapport de la coordonnatrice aux affaires professionnelles pour prendre connaissance du détail des actions en matière de formation continue au sein de l'OPIQ.

La formation continue est une chose, mais il importe que la formation initiale des inhalothérapeutes soit actualisée aux réalités contemporaines de la pratique professionnelle. Vous avez remarqué l'ampleur des démarches entreprises pour l'avancement de ce dossier à la lecture du rapport de madame Céline Beaulieu, présidente. En effet, ce dossier a occupé une place prépondérante tout au long du présent exercice. Ainsi, un document de consultation a été produit et déposé auprès de nos différents partenaires. L'année 2006–2007 sera également consacrée, presque exclusivement, à la continuation de ce dossier et nous produirons un mémoire qui sera déposé auprès des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, des Loisirs et des Sports au courant de l'automne 2006.

Le profil national : les travaux se poursuivent

Les maisons d'enseignement du programme en Techniques d'inhalothérapie ont toutes reçu comme consigne d'implanter le nouveau profil à partir de 2006. Les collègues du Québec ont manifesté leur inquiétude à répondre à ces exigences puisqu'un nombre important d'heures devrait être ajouté au devis ministériel. L'OPIQ est tout à fait conscient de la situation et met tout en œuvre, par le biais de la démarche d'actualisation de la formation initiale des inhalothérapeutes, pour arriver à ce que le Québec ne reste pas en marge du reste du Canada.

Par ailleurs, pour donner suite à l'entente de principe des membres de l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire, à l'effet d'étudier l'opportunité de créer un examen commun sur la base de ce nouveau profil, une demande de subvention a été adressée au gouvernement fédéral afin de mener à terme ce projet. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Une décision difficile, mais inévitable

L'Ordre a toujours fait les efforts nécessaires pour limiter les dépenses et augmenter les revenus, mais malgré ces mesures nous avons dû recourir au faible surplus cumulé de l'Ordre de 234 481 \$ pour réaliser les activités de l'exercice 2005–2006. D'ailleurs, le présent exercice se solde par un déficit qui, s'il est nettement moindre que celui prévu grâce aux efforts de tous, n'en demeure pas moins un déficit, ce qui ne s'était pas produit depuis plus de huit ans.

Force est de constater que, pendant la période 1998–2005, les dépenses liées aux obligations imposées aux ordres professionnels, spécifiées par le Code des professions, ont augmenté de 51 % passant de 245 749 \$ à 371 447 \$. Ainsi, à ce chapitre, le nombre de plaintes ne cesse d'augmenter et les cas de se complexifier. Nous avons dû procéder à l'embauche de personnel pour réussir à effectuer notre calendrier des visites d'inspection générale de l'exercice ainsi que des enquêtes particulières sur les compétences.

Les administrateurs du Bureau de l'Ordre ont donc considéré inévitable de procéder à une hausse de la cotisation annuelle afin d'éviter d'hypothéquer la situation financière et d'être en mesure de maintenir les activités en lien avec le mandat et la mission de l'Ordre. La recommandation a été soumise aux membres réunis en assemblée générale et après les explications fournies, ces derniers ont accepté la recommandation de hausser de 45 \$ la cotisation pour l'exercice 2006–2007. Nous remercions nos membres de cet appui envers l'organisation et nous mettrons tout en œuvre pour compresser les dépenses et mener à bien notre mission.

En terminant, je remercie toutes les employées de l'Ordre ainsi que nos collaborateurs pour leur implication dans le développement de notre mission et de notre profession. Un merci tout à fait spécial à madame Céline Beaulieu et aux administrateurs pour leur soutien inconditionnel à mon égard, mais aussi envers la permanence. Que l'année 2006–2007 se poursuive sous le signe de la collaboration et du plaisir de travailler ensemble à l'amélioration des soins cardiorespiratoires pour la population québécoise.

Je vous invite maintenant à poursuivre la lecture des différents rapports des comités pour constater l'ampleur des réalisations de cette année en lien avec notre mandat.



*La directrice générale et secrétaire,
Josée Prud'Homme, Adm.A*

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU 2005-2006

Le Bureau a tenu cinq réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Les administrateurs ont notamment :

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- approuvé la stratégie en vue d'obtenir le rehaussement de la formation initiale des inhalothérapeutes;
- adopté le document de consultation intitulé *Réforme de la formation initiale en inhalothérapie au Québec/ orientations préliminaires*;
- approuvé l'avis de l'Ordre relatif au projet de Règlement sur la pratique avancée des infirmières;
- approuvé l'avis du Conseil interprofessionnel relatif au projet de loi 86;
- adopté les normes de tenue de dossiers;
- adopté les formulaires d'évaluation pour les stages de perfectionnement en assistance anesthésique, soins critiques, clinique d'enseignement sur l'asthme et la MPOC et épreuves diagnostiques;
- adopté les lignes directrices en prévention des maladies transmissibles par le sang.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- adopté la politique relative à la gestion de la performance au poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre;
- soumis la candidature de madame Monique Laurin pour le Prix du CIQ 2006;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement;
- adopté le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 2005–2006;
- accordé cinq équivalences partielles et imposé des cours et des stages cliniques ainsi qu'un examen;
- adopté le rapport annuel 2004–2005;
- fixé la tenue de l'assemblée générale annuelle le 4 novembre à l'hôtel Læws Le Concorde.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les prévisions budgétaires 2005–2006 et la révision des prévisions;
- adopté les échelles salariales 2005–2008;
- adopté le plan d'action 2005–2006;
- fixé les frais d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre à 60 \$, les frais de réinscription à 150 \$, les frais d'étude de dossier pour une demande d'équivalence à 350 \$, les frais administratifs pour une insertion de document à un envoi à 275 \$;
- adopté les états financiers courants;

- soumis aux membres une recommandation de hausser la cotisation annuelle de 45 \$ à partir du 1er avril 2006 et de produire un document explicatif;
- autorisé une somme de 3 000 \$ pour la cotisation annuelle à l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire.

ÉLECTIONS

- entériné le relevé du scrutin du 24 mai 2005, pour l'élection de deux administrateurs de la région de Montréal;
- procédé à l'élection du comité administratif.

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- adopté le Règlement sur l'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

NOMINATIONS

- procédé à la nomination de :
 - mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire, respectivement déléguée, et madame Andrée Lacoursière, déléguée-substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
 - maîtres de stages;
 - madame Rita Troini, inh., récipiendaire du Prix Mérite du CIQ;
 - madame Carole Gauvin ainsi que monsieur Martin Légaré à titre de membres du comité de discipline pour un mandat de 3 ans.

INSCRIPTIONS ET RADIATIONS AU TABLEAU

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme *Techniques d'inhalothérapie* ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ;
- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés de la Cité Collégiale ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ et décidé de les soumettre à des stages cliniques en assistance anesthésique;
- procédé à la réinscription de membres qui avaient été radiés pour non-paiement de la cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu quatre réunions et cinq conférences téléphoniques.

Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- étudié le projet de Règlement du Collège des médecins relatifs aux activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services préhospitaliers d'urgence ainsi que le projet de lettre relative aux commentaires de l'OPIQ sur ce dernier;
- étudié le plan d'action découlant de la planification stratégique triennale pour l'exercice 2006–2007;
- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement à des inhalothérapeutes;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement;
- reconnu sept équivalences partielles et imposé des cours et des stages aux candidats étrangers;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire;
- autorisé, madame Joële Larivière, syndic, à signer pour et au nom de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, toute demande de mandat ou de télémandat de perquisition conformément au Code de procédure pénale et tout document y afférent ainsi qu'à faire toute chose utile ou nécessaire à cet égard.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- étudié les rapports financiers périodiques;
- autorisé l'achat d'un nouveau logiciel de comptabilité;
- étudié les prévisions budgétaires 2006–2007 et en ont recommandé l'adoption au Bureau.

NOMINATIONS

Le comité administratif a procédé à la nomination de :

- madame Joële Larivière comme responsable des dossiers de pratique illégale et/ou usurpation de titre;
- madame Éveline Bergeron à titre d'enquêtrice pour une inspection particulière des compétences d'un membre;
- madame Nancy Breton à titre d'enquêtrice pour une inspection particulière des compétences d'un membre;
- mesdames Francine Barsalou, Sylvie Nadeau, Lyne Noël, Louise Pagé, Marie-Hélène Robert, Lise Vaillancourt, ainsi que monsieur François Hébert à titre d'inspecteurs/enquêteurs pour l'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;
- madame Marie-Hélène Latraverse ainsi que monsieur Jean-Marc Desmeules membres du comité de discipline pour un mandat de trois ans;
- maîtres de stages.

Le comité administratif a aussi suspendu un membre pour non-respect des dispositions du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre.

INSCRIPTIONS ET RADIATIONS AU TABLEAU

Le comité administratif a

- radié du Tableau des membres de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur inscription, soit pour non-paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite;
- procédé à la réinscription des membres qui avaient été radiés pour non-paiement de la cotisation qui en ont fait la demande.



Martine Gosselin, inh. B.Sc.
Coordonnatrice à
l'amélioration de l'exercice

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE À L'AMÉLIORATION DE L'EXERCISE

La coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice a pour fonction de coordonner de façon efficiente l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel des membres de l'Ordre ainsi que la réinscription au Tableau. Elle assure également le lien entre le comité d'inspection professionnelle et les administrateurs du Bureau, ainsi que la coordination de certains comités *ad hoc*. Au sein du comité de la formation continue, elle représente le comité d'inspection professionnelle, s'assurant ainsi que les lacunes identifiées en cours d'inspections générales de l'exercice soient, le cas échéant, considérées par ce comité. C'est donc avec un plaisir renouvelé que, pour une cinquième année, je vous invite à lire les réalisations de l'exercice financier 2005–2006.

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis la restructuration organisationnelle donnant naissance à l'amélioration de l'exercice. C'est donc dans une optique de renouveau et dans l'esprit de la définition de *l'inhalothérapeute clinicien*, adoptée par le Bureau au cours du dernier exercice, que se sont déroulées la majorité des activités de l'amélioration de l'exercice et, conséquemment, du comité d'inspection professionnelle.

D'une part, le comité a continué ses efforts de remaniement du processus d'inspection particulière des compétences en développant et en adoptant un modèle d'évaluation théorique par le biais d'une entrevue orale structurée (EOS). D'autre part, il a poursuivi l'adaptation et l'utilisation du rapport de visite informatisé, en fonction depuis déjà près de trois ans.

Rappelons par ailleurs qu'au cours de l'exercice financier 2005–2006, le comité d'inspection professionnelle a reçu le mandat de « *revoir le dossier des normes professionnelles en fonction des nouvelles réalités et de proposer une orientation* ». À cela s'est ajouté un second mandat, soit celui d'amorcer la réflexion sur le processus d'inspection professionnelle dans sa globalité et d'explorer de nouvelles façons de faire en matière de surveillance de l'exercice, tout en maintenant le cap sur la protection du public, l'amélioration de l'exercice et la notion d'*inhalothérapeute clinicien*. Le résultat préliminaire de cette réflexion a été, comme prévu, déposé au Bureau et le comité continue ses travaux en lien direct avec le plan triennal 2004–2007.

Bien que le tumulte causé par la restructuration nous ait forcés, l'an dernier, à réviser à la baisse les objectifs du comité d'inspection professionnelle, nous sommes heureux de souligner que cette année, le nombre de visites fixé, a non seulement été maintenu mais a été dépassé. En effet, 27 visites d'inspection générale de l'exercice ont été réalisées, soit trois visites de plus que l'objectif fixé en début d'année. Ce dépassement est le résultat direct du virage entrepris par la direction générale avec la restructuration et de l'expérience acquise au fil

des années par l'équipe de l'amélioration de l'exercice. La structure actuelle permet au comité d'inspection de bien jouer son rôle en matière de surveillance de l'exercice, et ce, malgré les difficultés persistantes liées au manque de disponibilité de nos inspecteurs qui sont toujours tributaires de la pénurie d'inhalothérapeutes.

Dans un autre ordre d'idées, vous constaterez que nous avons accueilli quelques nouveaux membres en provenance de l'Ontario. Nous avons cependant connu une baisse marquée du nombre de personnes désirant faire un retour à la pratique, la rapidité des changements technologiques et cliniques ainsi que les responsabilités accrues des inhalothérapeutes rendant difficile le développement des nouvelles connaissances et compétences en lien avec les nouvelles réalités de la pratique de l'inhalothérapie.

En ces temps où la reconnaissance des compétences et des actions concertées de tous les membres d'une équipe font partie intégrante du succès d'une organisation, je tiens à remercier les membres du Comité d'inspection professionnelle et les inspecteurs bénévoles qui, année après année, travaillent sans compter à l'amélioration de la qualité de l'exercice. Pour leur dévouement et leur soutien irremplaçable, je me permets de remercier spécialement mes collègues, mesdames Marise Tétréault, inspectrice permanente et Murielle Pagé, secrétaire à l'amélioration de l'exercice. Je remercie également les administrateurs du Bureau et tous les collaborateurs, qui m'ont assistée dans mes fonctions auprès des divers comités. Finalement, je profite particulièrement de l'occasion pour remercier la directrice générale, madame Josée Prud'Homme, pour toute la confiance, l'autonomie professionnelle et les défis de plus en plus stimulants qu'elle m'accorde.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Réinscriptions au Tableau de l'Ordre

Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation de ses compétences.

Sept demandes de réinscription à titre de membre actif au Tableau de l'Ordre ont été traitées au cours de cet exercice. De ces dossiers, un seulement a fait l'objet d'une évaluation selon la procédure établie. Ce candidat s'est vu imposer des stages de perfectionnement touchant tous les secteurs d'activité de la profession. Ce dossier est toujours actif à ce jour.

Les autres demandes ont été traitées mais à la suite de la suggestion d'effectuer une visite en milieu clinique, la majorité des candidats ont choisi d'abandonner les procédures. Par ailleurs, le suivi de trois dossiers de l'exercice précédent a également été assuré.

Une fois encore cette année, nos rangs se sont enrichis de trois nouveaux membres en provenance de l'Ontario, qui se sont vus imposer un stage de perfectionnement en assistance anesthésique qu'ils ont réussi.

ACTIVITÉS CONNEXES ET COMITÉ AD HOC

Conseil interprofessionnel du Québec

Pour la quatrième année consécutive, la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice est membre du comité restreint du forum des directeurs de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Elle participe, en collaboration avec des représentants d'autres ordres professionnels, à la planification et à l'organisation de formations diverses s'adressant aux membres du forum de l'inspection ainsi qu'aux professionnels impliqués en inspection professionnelle. Elle participe également à la planification de la journée annuelle du Forum de l'inspection du CIQ.

Cessation Tabagique

Grâce à la mise en place d'un réseau de formateurs spécialisés en cessation tabagique, rendu possible par notre partenariat avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'OPIQ a maintenu l'accessibilité, partout au Québec, à une formation gratuite visant spécifiquement à augmenter la qualité et la fréquence des interventions par les inhalothérapeutes auprès de leurs usagers fumeurs. La coordonnatrice est par ailleurs membre du conseil d'administration du Conseil québécois sur le tabac et la santé depuis maintenant quatre ans.

Prévention des infections nosocomiales

En 2005–2006, la coordonnatrice a été interpellée par un représentant de la table de prévention des infections nosocomiales du Québec. En effet, le MSSS désirait obtenir la collaboration du comité d'inspection professionnelle et de l'Ordre. Le MSSS souhaitait avoir une meilleure connaissance du rôle des inhalothérapeutes et obtenir une identification des problématiques dans ce domaine, particulièrement les aspects concernant l'aseptisation et la stérilisation des équipements.

À cette fin, la coordonnatrice a dû effectuer une étude rétrospective portant sur les trois dernières années, et ce pour tous les établissements visités. Le portrait de la situation en matière de prévention des infections, fait à partir des constats de l'inspection professionnelle et de l'étude rétrospective

commandée par le représentant du MSSS, devait être présenté et déposé aux membres de la table de prévention des infections nosocomiales.

Force est de constater cependant, que des enjeux politiques ont fait en sorte que nous n'avons pas été en mesure de faire nos représentations auprès du MSSS comme souhaité et demandé par le comité. Toutefois, considérant l'importance de la problématique identifiée, le comité d'inspection professionnelle poursuivra ses efforts en prenant les moyens nécessaires afin de sensibiliser davantage les inhalothérapeutes en matière de prévention des infections.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Afin d'assumer sa responsabilité en matière de protection du public et d'amélioration de l'exercice, le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de procéder à la surveillance générale de l'exercice des membres de l'Ordre et d'enquêter sur la compétence des inhalothérapeutes. Le comité est composé de cinq membres dont le mandat est de deux ans et est renouvelable. Les membres et le président du comité sont nommés par le Bureau.

Un programme annuel de surveillance est adopté par le Bureau en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle. Ce programme prévoit la visite d'un nombre défini d'établissements publics ou privés où œuvrent des inhalothérapeutes dans les différentes régions du Québec.

Par l'intermédiaire de ses inspecteurs, le comité évalue la qualité de la pratique et établit, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. Il a également le pouvoir et le devoir de formuler les recommandations nécessaires, d'une part, pour corriger les lacunes identifiées et, d'autre part, pour maintenir et améliorer la qualité de l'exercice de la profession et ainsi la qualité des soins et services offerts à la population. Il doit, lorsqu'il identifie des lacunes chez une proportion marquée d'inhalothérapeutes visités, faire des recommandations au comité de la formation continue, pour ainsi orienter le programme annuel des formations offertes par l'Ordre afin que ces lacunes soient prises en compte et corrigées.

De surcroît, le comité doit procéder, au besoin, à l'inspection particulière des compétences d'un membre lorsqu'il a des raisons de croire que l'exercice de ce membre doit faire l'objet d'une évaluation ou à la suite d'une plainte qui est adressée à cet effet. Le comité fera, le cas échéant, ses recommandations au Bureau selon la procédure établie. Il recommandera, dans le cas où des lacunes sont démontrées après évaluation du membre, soit la limitation ou la suspension du droit d'exercice du membre, accompagnée de stages et/ou de cours de perfectionnement, dépendamment des lacunes à corriger.

Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle a tenu dans le cadre de ses activités un total de douze réunions, dont neuf réunions ordinaires, deux réunions téléphoniques et une réunion extraordinaire.

Cette année, 27 établissements ont fait l'objet de visites de surveillance générale de l'exercice. Il s'agit non seulement des 24 établissements inscrits au calendrier, mais également de trois ajouts d'installation. Ces ajouts sont une conséquence directe de la création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et de la demande des directeurs généraux de ces nouvelles entités administratives, qui nous ont exprimé leur souhait que toutes les installations de leur CSSS où sont employés des inhalothérapeutes, fassent l'objet d'une visite d'inspection professionnelle dans une même année. Ces visites ont aussi permis au comité d'inspection professionnelle de constater que la majorité des Services d'inhalothérapie et des établissements visités, sont en pleine restructuration et que, compte tenu de ces changements organisationnels, la réglementation touchant la pratique des inhalothérapeutes n'est pas encore mise en place dans bien des cas. Il n'en demeure pas moins que le comité a noté une augmentation de l'intérêt des membres et des administrateurs visités, de maintenir et d'améliorer la qualité de la pratique clinique de l'inhalothérapie.

Le comité d'inspection professionnelle a, comme mentionné précédemment, poursuivi le développement de l'Entrevue Orale Structurée (EOS). Il a de plus entamé une réflexion sur le processus d'inspection professionnelle dans sa globalité afin d'explorer de nouvelles façons de faire en matière de surveillance de l'exercice. Une nouvelle orientation a aussi été étudiée concernant une mise à jour des *Normes de pratique de l'inhalothérapeute*, publiées en 2001.

Finalement, le comité a aussi procédé à l'étude et au suivi des plans d'action produits par les établissements visités au cours de l'exercice financier. Ceux-ci faisaient suite aux recommandations émises par le comité d'inspection professionnelle à la suite de visites d'inspection générale de l'exercice.



Martine Gosselin, inh., B. Sc.
Coordonnatrice à l'amélioration
de l'exercice

Surveillance de l'exercice

Nombre d'établissements publics visités :	21
Nombre d'établissements privés visités :	4
Nombre de visites de suivi en établissement :	2

Secteurs d'activité des établissements visités

• Soins cardiorespiratoires généraux :	15
• Soins critiques :	12
• Assistance anesthésique :	13
• Épreuves diagnostiques :	16
• Soins et services respiratoires à domicile :	11
• Néonatalogie/pédiatrie :	8
• Enseignement (asthme, MPOC) :	10
• Autre :	1

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements :	509
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections :	366
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés :	256

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Au cours de cet exercice, deux inhalothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection particulière de leurs compétences professionnelles. Toutefois, au moment de la rédaction de ce rapport, les deux dossiers étaient toujours en cours.

Autres activités du comité

- Planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2006–2007;
- Rapport des activités du comité au Bureau;
- Recrutement et formation de cinq nouveaux inspecteurs;
- Planification et tenue des journées de l'inspection professionnelle;
- Développement du guide du maître de stage;
- Collaboration avec les autres responsables des comités de l'Ordre;
- Correspondance auprès de membres : service de référence et d'information sur les divers aspects de la profession et des normes de pratique;
- Participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle;
- Développement des outils d'évaluation de l'inspection particulière, l'EOS et l'évaluation en milieu clinique;
- Développement, en collaboration avec le Syndic, d'une deuxième formation portant cette fois-ci sur les aspects cliniques de la tenue de dossiers;
- Publications régulières dans la revue l'inhalo.



RAPPORT DU COORDONNATRICE AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

J'ai le grand plaisir de vous présenter le bilan pour l'exercice financier 2005–2006 des diverses réalisations et activités relevant de la fonction de coordonnatrice aux affaires professionnelles, soit la formation continue, la publication de notre revue professionnelle et les communications.

Les activités de formation de l'édition 2005–2006 du programme de formation continue ont été orientées de manière à souligner le rôle de l'inhalothérapeute clinicien, tel qu'adopté par le Bureau de l'Ordre, en privilégiant l'apprentissage par problème et en suscitant la discussion en tables rondes autour d'un cas clinique. Ce sont également ajoutées au programme une formation permettant aux inhalothérapeutes d'obtenir une attestation spécifique de l'exercice des ponctions artérielles ainsi que des formations sur la cessation tabagique (*Cessation tabagique : intervention et counseling brefs*), résultat d'un partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de la santé publique.

Bien que plusieurs activités aient dû être annulées en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, nous osons croire que cela reflète surtout une mobilisation de la part des inhalothérapeutes, tant en régions que dans les grands centres, pour l'obtention de formation dans leurs milieux respectifs, plutôt qu'une diminution d'intérêt.

Cette année encore nous avons évité l'augmentation du coût des activités de formation grâce à nos partenaires : AstraZeneca, l'Hôpital de Montréal pour enfants, APIQ-FIIQ, GE Santé, ainsi que Tyco Médical Canada qui, en partenariat avec l'OPIQ, a proposé trois formations gratuites accessibles en ligne. Nous les remercions cordialement pour leur soutien et leur implication.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie, grâce entre autres, à l'implication de tous les collaborateurs : les auteurs des textes des différentes chroniques; les enseignants des cinq maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier par parution; ainsi que les firmes *Communications Publi-Services inc.* et *Quand le chat est parti...* dont les contrats ont été reconduits pour une autre année.

Pour une troisième année, *La Semaine de l'inhalothérapeute* a connu un franc succès avec le thème « *Mon cœur, mes poumons, mon inhalothérapeute* ». L'objectif étant de promouvoir la profession auprès du grand public, plusieurs inhalothérapeutes ont organisé dans leur région respective, des activités en lien avec cette semaine. Nous les félicitons pour leur initiative et leur engagement à mettre en évidence notre profession.

C'est avec plaisir que l'OPIQ a décerné la Mention d'honneur reliée à cet événement aux inhalothérapeutes de l'Hôpital Charles-LeMoine pour leur contribution au rayonnement de notre profession.

Durant l'exercice 2005–2006, nous avons pris part à plusieurs événements reliés aux communications dont vous trouverez les détails exposés ci-après.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude aux administrateurs du Bureau, à mes collaborateurs pour leur implication dans divers comités, ainsi qu'à toutes mes collègues de la permanence pour leur précieux concours, tout particulièrement à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire de l'OPIQ, pour sa confiance, sa disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés, ainsi qu'à madame Béatrice Janevski, secrétaire aux affaires professionnelles pour son soutien constant.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

Formation continue

Bien qu'au total, le nombre de membres ayant participé aux diverses activités du programme de formation continue 2005–2006, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006, se soit sensiblement maintenu, certaines activités ont dû être annulées en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions alors que d'autres ont tout de même eu lieu malgré un nombre d'inscriptions inférieur à 20, qui est habituellement le nombre requis de participants pour assurer la tenue d'une activité de formation. Comme il a été mentionné précédemment, huit formations tests sur la cessation tabagique, prévues au volet II du plan d'implantation du projet initialement supervisé par la coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice, se sont ajoutées au programme. Bien qu'offertes à moindre coût en raison du partenariat avec l'INSPQ et le MSSS, ces formations n'ont suscité qu'un très faible intérêt, si bien que nous avons dû revoir les objectifs à la baisse. Il a été décidé d'offrir gratuitement la formation pour une période indéterminée étant donné que des sommes d'argent provenant de la subvention du MSSS étaient encore disponibles.

Toujours dans le but de favoriser l'accessibilité aux différentes formations du programme, deux formations du programme ont été enregistrées et retransmises par visioconférence (une première pour l'OPIQ!) dans plusieurs régions du Québec, dont les Îles de la Madeleine, Gaspé, Val-d'Or, Sept-Îles et Rimouski. Encore une fois, plusieurs sites ont dû être fermés faute de participants.

La tenue des visioconférences et la production des documents audiovisuels ont été rendues possibles grâce à la collaboration du Service de multimédia et du Service de télésanté de l'Hôpital de Montréal pour Enfants du RUIS de McGill.

Grâce au partenariat entre l'OPIQ et Tyco Médical Canada, qui a proposé trois formations gratuites accessibles en ligne, 228 inhalothérapeutes ont ainsi pu ajouter une heure de formation continue à leur dossier.

En ce qui a trait à la formation sur la ponction artérielle, quatre DVD et deux VHS ont été produits pour répondre à la demande de cette formation très sollicitée. Afin d'en faciliter l'accès, il a en effet été décidé de privilégier la formation à distance sous la supervision d'un médecin responsable de l'activité, qui doit demeurer disponible sur place au début et à la fin du visionnement afin de répondre aux questions des participants. À cet effet, des documents – demande et procédures pour formation à distance, attestation du responsable, registre des ponctions effectuées – ont été créés par madame Marise Tétreault, qui demeure néanmoins disponible comme formatrice mandatée par l'OPIQ pour ceux qui préconisent une formation magistrale.

Comité de la formation continue

Le comité de la formation continue s'est réuni à deux reprises pour l'élaboration et la planification de l'édition 2006–2007. Comme par les années passées, le contenu scientifique a été composé à partir des suggestions et des besoins exprimés et recueillis lors du congrès annuel et de différentes activités de formation dispensées par l'Ordre ainsi que des recommandations du comité d'inspection professionnelle. Un changement cependant : la période couverte s'étendra de septembre 2006 au 31 mars 2007, ceci dans le but d'harmoniser désormais le programme de formation continue aux années financières et de faciliter ainsi la gestion des heures de formation par les membres.

Les membres du comité tiennent à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux diverses activités de formation. Convaincus que la formation est la pierre angulaire de l'autonomie et de la reconnaissance professionnelles, vous êtes nombreux à participer aux activités de formation, non seulement celles présentées par l'OPIQ mais aussi à toutes autres activités en lien avec votre pratique quotidienne.

Nous désirons également adresser des remerciements à tous les formateurs pour leur implication, leur disponibilité et leur soutien au développement de notre profession; à la compagnie AstraZeneca, partenaire de longue date ainsi qu'à nos nouveaux

collaborateurs : l'Hôpital de Montréal pour Enfants, les compagnies GE Santé, Tyco Médical Canada et l'APIQ-FIIQ.

Autres activités et réalisations du comité de la formation continue

- Participation au Colloque en EMC du Conseil de l'éducation médicale continue du Québec;
- Recherche de partenaires pour le programme de formation continue 2006–2007;
- Organisation de formations en région.

Publications et communications

L'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire et de la direction artistique et de la coordination de la revue, ont été reconduits et confiés respectivement à la firme *Communications Publi-Services inc.* pour une neuvième année, ainsi qu'à la firme *Quand le chat est parti...* pour la quatrième année.

Par ailleurs, soulignons que la collaboration avec les cinq maisons d'enseignement – chacune s'étant engagée à produire un texte scientifique et un questionnaire portant sur le thème choisi – a permis à 507 inhalothérapeutes d'ajouter une heure de formation continue à leur dossier.

La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Aussi, je suis heureuse de l'entente conclue avec le périodique *Le Médecin du Québec* pour l'accès à différents articles, et ce, gratuitement.

Je remercie tous les auteurs et collaborateurs qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Semaine de l'inhalothérapeute 2005

Un comité *ad hoc* composé de trois inhalothérapeutes provenant de différents milieux et de la coordonnatrice aux affaires professionnelles, a été formé afin de trouver dans un premier temps, un thème pour la Semaine de l'inhalothérapeute qui s'est tenue du 2 au 8 octobre 2005 et, dans un deuxième temps, d'attribuer la Mention d'honneur au centre s'étant le plus démarqué. Je tiens à remercier mesdames Annie Quenneville du CLSC Vaudreuil-Soulanges, Marie-Hélène Robert de l'Hôpital Charles-LeMoine et monsieur Dominic Hébert de l'Hôpital Sainte-Justine, pour leur implication et leur disponibilité.

Représentations

Salon Éducation Formation Carrière

La 10^e édition du Salon s'est tenue à Montréal du 12 au 15 octobre 2005. Sur invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), l'OPIQ y tenait un kiosque. Cette année, l'OPIQ ne participait pas à l'édition de Québec en raison de sa proximité avec notre congrès annuel. Le Salon a permis de rejoindre environ 35 000 personnes, dont 20 000 étudiants du secondaire. Je tiens à remercier mesdames Chantal Aubry, Dominique Brault, Audrey Gero, Joële Larivière, Nancy Leclerc, Margaret Moon, Diane Soulière, Marise Tétreault ; monsieur Steve White ; madame Valérie Martineau, étudiante de deuxième année au Collège de Rosemont, qui ont donné bénévolement quelques heures de leur temps afin de promouvoir la profession auprès d'étudiants en processus de choix de carrière et d'adultes en réorientation professionnelle. Je remercie aussi les compagnies AstraZeneca, GE Santé, le CHUM, l'Hôpital de Verdun et le Collège de Rosemont pour le prêt d'appareils et de matériel.

L'Ordre sera de nouveau présent pour l'édition 2006 à Montréal, qui se tiendra du 11 au 14 octobre.

Rencontre MSSS – Ordres professionnels

La directrice générale et la présidente ne pouvant assister à la rencontre du ministère de la Santé relativement au plan d'action en cas de pandémies, elles ont délégué les deux coordonnatrices à titre de représentantes de l'OPIQ. Le MSSS rencontrait les ordres professionnels pour faire état dans un premier temps, de leur préparation et de leur plan d'intervention relativement à la menace d'une pandémie et, dans un deuxième temps, de leurs attentes envers les différents ordres ainsi que des modalités de collaboration à évaluer. Il a été convenu que madame Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire, représente l'OPIQ comme interlocutrice désignée auprès du ministère. La coordonnatrice aux affaires professionnelles assurera la liaison entre le MSSS et les membres de l'Ordre en assurant la diffusion de l'information en temps opportun.

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants de quatrième et cinquième secondaire afin de faire connaître et d'accroître ainsi la visibilité de notre profession encore méconnue. Étant dans l'impossibilité de répondre positivement à toutes les demandes, je tiens à souligner le travail accompli par mesdames Chantal Aubry, Sylvie Gagnon, Marilyn Savoie, Diane Soulière et Marise Tétreault qui se sont acquittées de cette tâche avec brio, en participant à quatre activités de rayonnement au cours de l'exercice financier 2005–2006.

Rapport du comité de congrès

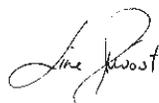
La 33^e édition du congrès annuel tenue à Québec, les 4 et 5 novembre 2005, sur le thème *Depuis 20 ans, une profession, depuis toujours... une passion*, a connu un immense succès avec plus de 600 participants sans compter les conférenciers et les nombreux exposants. Au nom du comité, je remercie nos nombreux partenaires pour leur indéfectible appui et fidélité sans qui ce rendez-vous annuel ne connaîtrait pas le même succès. Le comité adresse aussi des remerciements particuliers à madame Johanne Roy, enseignante ainsi qu'à mesdames Anne Brodeur-Poudrier, Audrey Delisle, Marie-Eve Duchesne, Marie-Hélène Ouellet, Karine Provencher et Julie Ricard, étudiantes de 3^e année au Cégep de Sainte-Foy pour leur aide précieuse tout au long de l'événement.

Bien entendu, le succès du congrès repose aussi sur l'engagement actif, le dynamisme et l'enthousiasme de nos conférenciers qui ont su, encore une fois, susciter votre attention.

Nous les remercions également pour l'intérêt marqué qu'ils manifestent à l'égard du développement de notre profession.

Un des moments forts du congrès fut sans contredit, l'attribution du prix du Conseil interprofessionnel du Québec 2005 remis à madame Rita Troini, inhalothérapeute au Programme national d'assistance ventilatoire à domicile (PNAVD) du Centre universitaire de santé McGill. Femme de cœur et très impliquée dans son milieu, madame Troini s'est vue remettre ce prix en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et sa contribution à notre profession et au système professionnel. Nous lui offrons nos sincères félicitations.

Enfin, je désire souligner le travail accompli par les membres du comité et je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.



Line Prévost, inh.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles



*Joëlle Larivière, in., Syndic
Responsable des dossiers d'enquête*

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au Code des professions, au Code de déontologie des inhalothérapeutes et aux autres règlements de l'OPIQ.

Lors du dépôt du rapport des activités du Bureau du syndic, nous profitons de cette tribune afin de vous faire part des sujets qui suscitent le plus de questionnement de la part des inhalothérapeutes au cours de l'année financière, entre autres l'indépendance et le désintéressement dans l'exercice de la profession, ainsi que la tenue de dossier.

ACTIVITÉS 2005–2006

Faisant suite au rapport annuel 2004–2005, quatre dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2005. Nous avons été saisis de huit nouvelles demandes d'enquêtes à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du Code des professions, ou des règlements adoptés par le Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

DOSSIERS ENQUÊTES

Après enquête, le syndic a déposé trois plaintes devant le comité de discipline de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Huit dossiers n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte devant le comité de discipline.

Aucun de ces dossiers n'a nécessité de demande d'avis au comité de révision concernant la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Le Bureau du syndic a transmis un dossier au comité d'inspection professionnelle, concernant la compétence d'un professionnel dans le cadre de l'exercice de la profession.

Deux plaintes ont été entendues au cours de l'année 2005–2006, par le comité de discipline.

À ce jour trois dossiers sont en cours d'enquête.

PRATIQUE ILLÉGALE

Une plainte provenant du public à l'encontre d'un non-membre, exerçant des activités réservées aux inhalothérapeutes a été transmise au Bureau de l'OPIQ, l'enquête est en cours.

INFORMATION-PRÉVENTION

La permanence au Bureau du syndic a permis de répondre à vingt demandes pour informations ou vérifications. Une assistance verbale ou écrite a été suffisante.

COMITÉS

Collaboration au comité d'analyse de la réglementation (CAR) au forum des syndicats du CIQ.

Collaboration au comité restreint du forum des syndicats du CIQ.
Collaboration au comité du congrès 2005.

FORMATION

Formation continue des syndicats concernant le code de déontologie et la technique d'entrevue en décembre 2005.

Formation continue sur la Tenue de dossiers dans le cadre du programme de Formation continue de l'OPIQ.

POLITIQUE

Les politiques du Bureau du syndic sont en cours de rédaction.

*Joëlle Larivière, in.
Syndic*

Responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, L.R.Q. c. C-26, le comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006, le comité de discipline a tenu une séance.

En plus d'un dossier relevant de l'exercice antérieur, deux nouvelles plaintes ont été déposées par le syndic de l'Ordre, comportant 16 chefs d'accusation, pour contravention aux dispositions suivantes :

Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

- article 4 : 8 chefs
- article 6 : 1 chef
- article 9 : 1 chef
- article 12 : 4 chefs

Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

- article 2 : 1 chef
- article 3 : 1 chef

Le comité de discipline n'a pas rendu de décision sur la sanction.

Le comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- 1 requête pour rejet de plainte : le comité de discipline a rejeté cette requête.
- 1 requête pour amendement de la plainte : le comité de discipline a accueilli cette requête.

Au 31 mars 2006, trois dossiers disciplinaires étaient toujours actifs.



Andrée Lacoursière, avocate
Adjointe à la direction générale,
secrétaire du comité de discipline
et de révision des plaintes

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION
DES INHALOTHÉRAPEUTES**

Le thème dominant des deux rencontres du comité de la formation en inhalothérapie cette année fut l'actualisation de la formation initiale. Les membres ont pris connaissance et discuté des résultats d'analyses comparatives entre les compétences du devis ministériel du programme actuel, les compétences du profil d'entrée de l'OPIQ à la pratique professionnelle et les compétences du profil national pour la mobilité de la main d'œuvre.

L'Ordre a aussi déposé le document de consultation sur *La réforme de la formation initiale en inhalothérapie au Québec* dans le but d'en discuter et d'obtenir les commentaires des membres du comité. Ce document propose l'instauration d'un DEC-BAC intégré. Les informations ont porté notamment sur la grande diversité des secteurs d'intervention de la profession, les niveaux d'intervention requis, les nouvelles compétences, les besoins accrus de formation, la responsabilité professionnelle et la protection du public. Lors de la prochaine rencontre du comité, un avis sur le document de consultation sera acheminé au Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.



Johanne Fillion, inh.
Présidente



Johanne Fillion, inh, B.Sc
Présidente du comité de la formation

STATISTIQUES ANNUELLES

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU :

Membres actifs :	2807
Membres non-actifs :	258
Total :	3065

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE :

Féminin :	2576
Masculin :	489

PERMIS DÉLIVRÉS :

Renouvellement :	2867
Nouveaux permis :	177
Réadmissions :	21
Temporaire :	0
Total :	3065

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE AVANT LE 31 MARS 2005 :

Membre actif :	290,00\$
Membre non-actif :	140,00\$
Membre hors-Québec :	217,50\$

RADIATIONS DU TABLEAU AU COURS DE L'ANNÉE 2005-2006 :

Abandons :	5
Décédés :	2
Disciplinaire :	0
Non-paiements :	32
Retraités :	4

RÉPARTITION RÉGIONALE :

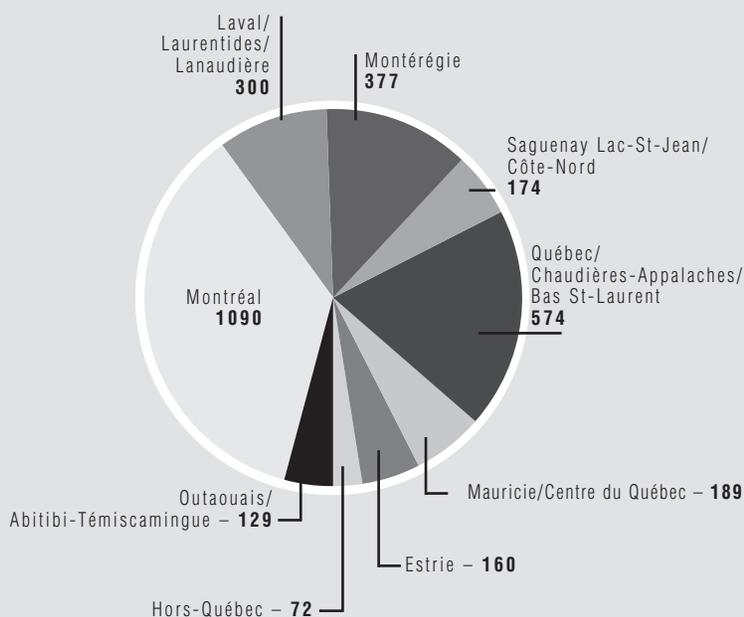
Outaouais/Abitibi-Témiscamingue :	129
Montréal :	1090
Laval/Laurentides/Lanaudière :	300
Montérégie :	377
Saguenay Lac-St-Jean/Côte-Nord :	174
Québec/Chaudières-Appalaches/ Bas St-Laurent :	574
Mauricie/Centre du Québec :	189
Estrie :	160
Hors-Québec :	72

RÉPARTITION DES CHAMPS DE PRATIQUE :

Assistance à la ventilation :	603
Assistance anesthésique :	960
Cardiologie et hémodynamie :	91
Centre d'enseignement sur l'asthme :	111
Clinique anti-douleur :	22
Enseignement en premiers soins (RCR) :	1
Laboratoire physiologie respiratoire :	257
Polysomnographie :	88
Recherche :	41
Rééducation respiratoire :	123
Soins à domicile (épreuves diagnostiques) :	38
Soins à domicile (soins généraux) :	321
Soins à domicile (VAP) :	46
Soins cardiorespiratoires généraux :	2066
Autres :	62

N.B. : Un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

États financiers

Rapport des vérificateurs	24
Résultats	25
Évolution des soldes des fonds	26
Bilan	27
Flux de trésorerie	28
Notes complémentaires	29

Renseignements complémentaires

Annexe A	33
Fonds d'administration générale	
Bureau de direction et services administratifs, Congrès	
Annexe B	34
Fonds d'administration générale	
Frais généraux non répartis	

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, S.E.N.C.

St-Eustache,
Le 5 juin 2006



LAVALLÉE HÉBERT

COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
Téléphone: (450) 491-1311 • Télécopieur : (450) 491-6521

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2006	TOTAL 2005
PRODUITS				
Cotisations et assurances	909 578 \$	- \$	909 578 \$	868 599 \$
Administration et autres	55 947	-	55 947	49 456
Congrès et tournoi de golf annuel	179 075	-	179 075	169 670
Formation continue	55 382	-	55 382	60 502
Droits d'examens	500	-	500	250
Publicité - L'Inhalo	67 646	-	67 646	60 995
Subvention - Projet d'abandon du tabac	13 066	-	13 066	-
Revenus de placements	15 287	6 240	21 527	13 358
Ristournes	-	23 677	23 677	20 339
(Pertes) gains sur cessions de placements	(1 229)	-	(1 229)	2 369
	<u>1 295 252</u>	<u>29 917</u>	<u>1 325 169</u>	<u>1 245 538</u>
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	430 695	-	430 695	400 869
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	145 584	-	145 584	96 506
Syndic	83 599	-	83 599	71 506
Discipline et autres	2 946	-	2 946	4 049
Formation continue	35 029	-	35 029	41 834
Projet d'abandon du tabac	13 066	-	13 066	-
Congrès (annexe A)	162 454	-	162 454	152 246
Revue - L'Inhalo	65 299	-	65 299	60 466
Développement	51 219	-	51 219	38 969
Frais généraux non répartis (annexe B)	335 511	-	335 511	330 441
	<u>1 325 402</u>	<u>-</u>	<u>1 325 402</u>	<u>1 196 886</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(30 150) \$</u>	<u>29 917 \$</u>	<u>(233) \$</u>	<u>48 652 \$</u>

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES	TOTAL 2006	TOTAL 2005
	INVESTIS EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTA- TIONS	ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ		
SOLDES AU DÉBUT	68 781 \$	277 121 \$	195 564 \$	541 466 \$	492 814 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(39 998)	9 848	29 917	(233)	48 652
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	22 821	(22 821)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	51 604 \$	264 148 \$	225 481 \$	541 233 \$	541 466 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

BILAN
31 mars 2006

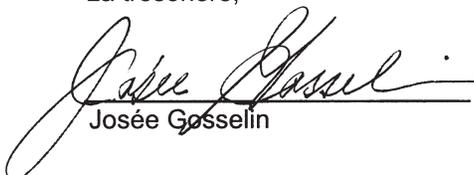
	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2006	TOTAL 2005
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	142 772 \$	- \$	142 772 \$	100 503 \$
Placements temporaires (note 3)	52 465	-	52 465	125 772
Débiteurs (note 4)	48 693	-	48 693	34 127
Frais payés d'avance	16 236	-	16 236	22 091
	<u>260 166</u>	<u>-</u>	<u>260 166</u>	<u>282 493</u>
PLACEMENTS (note 5)	106 731	-	106 731	103 179
FONDS DE RISTOURNES	-	225 481	225 481	195 564
IMMOBILISATIONS (note 6)	51 604	-	51 604	68 781
	<u>418 501 \$</u>	<u>225 481 \$</u>	<u>643 982 \$</u>	<u>650 017 \$</u>
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	58 603 \$	- \$	58 603 \$	79 992 \$
Subvention reportée - Projet d'abandon du tabac	16 934	-	16 934	-
Produits reportés	27 212	-	27 212	28 559
	<u>102 749</u>	<u>-</u>	<u>102 749</u>	<u>108 551</u>
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	51 604	-	51 604	68 781
Non grevés d'affectations	264 148	-	264 148	277 121
Affectations d'origine interne	-	225 481	225 481	195 564
	<u>315 752</u>	<u>225 481</u>	<u>541 233</u>	<u>541 466</u>
	<u>418 501 \$</u>	<u>225 481 \$</u>	<u>643 982 \$</u>	<u>650 017 \$</u>

AU NOM DU BUREAU

La présidente,


Céline Beaulieu

La trésorière,


Josée Gosselin

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(233) \$	48 652 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	39 998	38 825
Produits du fonds de ristournes	<u>(29 917)</u>	<u>(28 035)</u>
	9 848	59 442
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	<u>(14 513)</u>	<u>(10 028)</u>
	<u>(4 665)</u>	<u>49 414</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(3 552)	(3 893)
Produits de la disposition de placements	-	52 310
Acquisitions d'immobilisations	<u>(22 821)</u>	<u>(30 507)</u>
	<u>(26 373)</u>	<u>17 910</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(31 038)	67 324
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	<u>226 275</u>	<u>158 951</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	<u><u>195 237</u></u> \$	<u><u>226 275</u></u> \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	8 ans

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont constitués de placements acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre qui sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci.

Les placements temporaires, au 31 mars 2006, sont composés d'obligations dont le taux d'intérêt est de 3,25 % et l'échéance en juillet 2008. Leur valeur boursière est de 52 465 \$. Au 31 mars 2005, les placements temporaires étaient composés d'unités de fonds communs, dont la valeur boursière était de 122 237 \$. Le rendement de ces unités de fonds commun varie en fonction du marché.

4- DÉBITEURS

	2006		2005
Clients	31 703	\$	25 024
Taxes de vente	15 782		8 303
Intérêts à recevoir	<u>1 208</u>		<u>800</u>
	<u>48 693</u>	\$	<u>34 127</u>
			\$

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

5- PLACEMENTS			2006		2005
Fonds communs (valeur boursière, 125 813 \$; 2005, 104 645 \$)			97 731	\$	94 179 \$
Obligations, 5,45 %, échéant en juillet 2006 (valeur boursière, 9 027 \$; 2005, 9 230 \$)			9 000		9 000
			106 731	\$	103 179 \$
6- IMMOBILISATIONS					
		2006			2005
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette		Valeur nette
Mobilier de bureau	30 865	\$ 21 289	\$ 9 576	\$	12 270 \$
Matériel informatique	192 537	167 327	25 210		36 153
Améliorations locatives	27 853	11 035	16 818		20 358
	251 255	\$ 199 651	\$ 51 604	\$	68 781 \$
7- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT			2006		2005
Débiteurs			(14 566)	\$	8 267 \$
Frais payés d'avance			5 855		(5 713)
Créditeurs			(21 389)		(23 275)
Subvention reportée			16 934		-
Produits reportés			(1 347)		10 693
			(14 513)	\$	(10 028) \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 214 194 \$ plus une portion des frais communs.

De plus, l'Ordre loue des équipements de bureau en vertu de contrats de location venant à échéance en septembre 2007 et juin 2008. Les loyers minimaux futurs totalisent 30 688 \$.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2007	2008	2009	2010	2011
57 827 \$	58 187 \$	47 957 \$	46 234 \$	34 677 \$

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des éléments d'actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de leur valeur comptable figurant au bilan, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Les justes valeurs des unités de fonds communs et des obligations contenues dans le portefeuille de placements à long terme sont fondées sur les valeurs des marchés boursier et obligataire.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, il n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion d'excédents temporaires de liquidités. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

10- CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains chiffres de l'exercice précédent a été modifiée afin de la rendre conforme à celle de l'exercice courant.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS, CONGRÈS**

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005	
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	344 772	\$	324 026	\$
Réunions et assemblées	29 676		22 090	
Déplacements, hébergement et représentation	5 665		6 943	
Participation à des événements	2 090		2 820	
Présidence	36 364		32 698	
Contentieux	2 673		3 678	
Assurances des dirigeants	4 821		4 720	
Élections	110		508	
Finances et trésorerie	178		-	
Formation des employés	4 346		3 386	
	<u>430 695</u>	\$	<u>400 869</u>	\$
 CONGRÈS				
Imprimerie	14 434	\$	7 328	\$
Conférenciers	8 835		4 505	
Location d'équipement	19 094		24 837	
Montage des kiosques	4 000		8 131	
Hôtel et activités sociales	113 287		95 711	
Frais remboursés	1 933		1 374	
Tournoi de golf annuel	-		9 316	
Comité	871		1 044	
	<u>162 454</u>	\$	<u>152 246</u>	\$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS**

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005	
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS				
Assurances professionnelles	52 233	\$	49 267	\$
Loyer	75 267		75 558	
Frais de bureau et fournitures	13 788		19 584	
Location d'équipement	15 386		8 132	
Frais informatiques	16 712		15 266	
Poste et messagerie	38 839		41 438	
Taxes, licences et permis	15 445		14 287	
Télécommunications	12 796		13 470	
Entretien et réparations	1 459		1 192	
Publicité et communications	3 853		5 116	
Honoraires professionnels	6 816		9 341	
Rapport annuel	4 740		4 195	
Abonnements	9 829		8 525	
Bourses	1 000		1 000	
Conseil interprofessionnel du Québec	12 416		11 534	
Frais bancaires	14 821		12 995	
Autres dépenses	113		716	
Amortissement des immobilisations	39 998		38 825	
	<u>335 511</u>	\$	<u>330 441</u>	\$

***Ordre professionnel
des inhalothérapeutes du Québec***

*1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 320
Montréal (Québec)
H3G 1R8*

*Téléphone :
1-800-561-0029
514-931-2900*

*Télécopieur :
514-931-3621*

www.opiq.qc.ca

